****

**REGLEMENT DU 1ER RUN AND BIKE DE BETHUNE**

Le 1er Run & Bike de Béthune est une course en alternance par équipe de deux, composée d’un coureur à pied (le runner) et d’un coureur en VTT de préférence (le biker).

Sa première édition se déroule **dimanche 02 février 2025**.

Les 2 équipiers effectuent une portion du parcours (à pied) jusqu’au parc vélo de départ (place du Beffroi) et poursuivent ensemble sur le parcours (un biker, un runner).

Les inscriptions s’effectuent par équipe de deux avec mixité possible.

**Présentation obligatoire d’un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme ou de la course à pied daté de moins de 1 an au jour de l’épreuve.**

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

* Le Run & Bike consiste à alterner course à pied et vélo par équipe de deux en ne disposant que d’un seul vélo.
* Les changements entre équipiers sont libres.
* Il est interdit de monter à deux sur le vélo.
* Les deux équipiers doivent donc être ensemble au moment de l’échange du VTT.
* Seuls les vélos sans assistance électrique sont acceptés.
* Le vélo doit toujours être pris en main par l’un des deux équipiers (en aucun cas, il ne doit être posé au sol, ou mis sur sa béquille).
* Les deux équipiers doivent obligatoirement passer ensemble aux points de contrôle désignés au début de l’épreuve (à chaque point et à l'arrivée), avec une tolérance de deux mètres.
* Les équipes devront garder le même vélo tout au long de l’épreuve
* Le port du casque sanglé est obligatoire pour les deux équipiers tout au long de la course.
* Les parcs vélos de départ (place du Beffroi) et d’arrivée (place Lamartine) ne seront accessibles que par les porteurs de dossard.

**Signature des deux participants** :